



Portant inscriptions et virement de crédits en dépenses et en recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Principal pour l'exercice 2022 (DM5)

Le 21 octobre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,
Présent(e)s : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere TAMA née REUPENA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTATAA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO, M. Temarri TUMARAE, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOA, M. Kidjohn TIORI, Nina MAURIN née VAHIMARAE, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Stacy BONET, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Tinorua TETUANUIFARERII, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiau TERAIAITEPO

Procuration(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA donne pouvoir à M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), M. Taihau MATAIHUAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Mme Imelda DROLLET née PEU donne pouvoir à M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau)

Absent(e)s) excuse(e)s :

Absent(e)s) : Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Mme Marie France HAOATAI née PITO, M. Raimanutea TINORUA
Mme Nélia MAIARII née TCHE a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 octobre 2022

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Il est proposé de nouvelles inscriptions et virements de crédits en dépenses et en recettes, en section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Principal pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU le Budget Principal de l'exercice 2022 ;
- VU l'exposé du maire,

Dans sa séance du 21 octobre 2022,

ADOpte

Article 1 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section de Fonctionnement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2022 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil	
	en -	en +	en -	en +	Chap.	montants
(comptes budgétaires)						
011-60612-énergie électrique		9 800 000				
6541-01-Admission en non-valeurs	-1 500 000				011	DEP 9 800 000
6574-415-Comité Organisateur du Hawaiki Nui Va'a	-1 050 000				65	DEP -1 500 000
6574-40-Asso comité du tourisme		1 050 000			657	DEP 700 000
6574-33-Amicale VAITEHI		700 000			67	DEP -9 000 000
67443-811-subv d'équilibre au BASS	-9 000 000					
Sous-Total Opérations Réelles SF	-11 550 000	11 550 000	0	0		
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil	
	en -	en +	en -	en +	Chap.	montants
(comptes budgétaires)						
Sous-Total Opérations d'Ordre SF	0	0	0	0		
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SF	-11 550 000	11 550 000	0	0		
en + ou en -	0		0			0

Article 2 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section d'Investissement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2022 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil	
	en -	en +	en -	en +	Chap.	montants
(comptes budgétaires)						
1347-96-201801-Aménagement voirie site Namaha-DETR				35 311 838	13	REC 75 214 215
1322-96-201801-Aménagement voirie site Namaha-PAYS				39 902 377		
2013-96-201801-Aménagement voirie site Namaha-PAYS	-3 002 428				20	DEP -3 002 428
2135-96-201801-Aménagement voirie site Namaha-PAYS		78 216 643			21	DEP 78 216 643
Sous-Total Opérations Réelles SI	-3 002 428	78 216 643	0	75 214 215		
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil	
	en -	en +	en -	en +	Chap.	montants
(comptes budgétaires)						
Sous-Total Opérations d'Ordre SI	0	0	0	0		
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SI	-3 002 428	78 216 643	0	75 214 215		
en + ou en -	75 214 215		75 214 215			0

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022,
Ont signé l'ensemble des 25 membres présents à la séance.

**Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora**



RÉSULTATS DU VOTE :

VOTANTS : 30

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 5

Acte rendu exécutoire après publication le :

24 OCT. 2022

et envoi en subdivision administrative des Iles
Sous le Vent le :

25 OCT. 2022

Le Maire

